

CHANT CHORAL POUR ADULTES

en collaboration avec les Museksschoulen Syrdall, Uelzechtdall, Westen et
l'Institut Européen de Chant Choral (Inecc)

Vous aimez chanter, vous souhaitez former votre voix, découvrir le chant d'ensemble,
vous former musicalement et progresser dans votre pratique vocale ?
Alors inscrivez-vous au chant choral pour adultes !

Cours de 1,5 heures sur 18 semaines (1 période) ou sur 36 semaines
(2 périodes)
(Possibilité de s'inscrire à une ou deux périodes, les 2 périodes
sont indépendantes l'une de l'autre)

Période 1 : 18 cours du soir de 1,5 heures/semaine

-> 15 septembre 2021 au 12 février 2022

Période 2 : 18 cours du soir de 1,5 heures/semaine

-> Du 21 février au 15 juillet 2022

Prestation finale en fin de période



Personnes concernées :

Jeunes et adultes à partir de 15 ans, cours accessibles aux résidents
de toutes les communes luxembourgeoises.

Jours et lieux du cours (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions) :

☞ Bertrange : École de musique ArcA, rue Atert à Bertrange

Les lundis de 19h30 à 21h00 (niveau débutant ou avec peu de connaissances
musicales)

Intervenant : Thomas Raoult

☞ Mamer : Centre culturel « Kinneksbond », 44 route d'Arlon à Mamer

Les mercredis de 19h30 à 21h00 (niveau avec connaissances musicales)

Intervenant : Nicolas Billaux

☞ Mersch : École de musique, 48 rue Principale à Reckange (Mersch)

Les jeudis de 19h30 à 20h30 (niveau débutant ou avec peu de connaissances
et niveau avec connaissances musicales)

Intervenant : Sabine Walch et Thomas Raoult

☞ Oetrange : Nouvelle École de musique, rue de Moutfort à Oetrange

Les mardis de 20h00 à 21h30 (niveau débutant ou avec peu de connaissances)

Intervenant : Monica Spross

Frais d'inscription :

75€ par période

(A payer avant le début des cours sur le
compte : BCEELULL : LU59 0019 5603 7800
7000 de l'École de musique de l'UGDA)

Inscription et informations :

École de musique de l'UGDA –

Tél. : 22 05 58 – 1 /

www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique
(rubrique Stages)

Délais des inscriptions :

Période 1 : au plus tard si possible pour
le 1^{er} septembre 2021

Période 2 : au plus tard si possible pour
le 1^{er} février 2022